

# GUIDE DE L'ACTIONNAIRE AU NOMINATIF



SEPTEMBRE 2015

## SOMMAIRE

Les différents modes de détention des titres .....	p.3
Les avantages d'une inscription au nominatif pur.....	p.4
Les caractéristiques détaillées du nominatif .....	p.5
Comment inscrire ses titres au nominatif .....	p.6
Vous êtes actionnaire au nominatif pur, Société Générale vous accompagne .....	p.7

## ➤ LES DIFFERENTS MODES DE DETENTION DES TITRES

### La détention au nominatif pur

---

Vos titres et votre identité sont nommément inscrits chez Société Générale, ce qui lui permet d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

Vos actions sont inscrites sur un compte titres auprès de Société Générale Securities Services, gestionnaire du service des titres de Société Générale.

*i* Ces formes de détention <sup>(1)</sup> vous permettent de bénéficier de la gratuité des droits de garde et de certains frais de gestion courante tels que :

- les frais liés au paiement des dividendes ;
- les frais liés aux opérations sur titres (augmentation de capital...).

### La détention au nominatif administré

---

Vos actions restent inscrites chez votre intermédiaire financier, qui en assure la conservation et la gestion.

Dans ce cas, la gestion de vos titres est assimilée à celle des titres « au porteur ». Cependant, pour transférer vos titres au nominatif administré, vous devez en faire expressément la demande auprès de votre intermédiaire financier. Par la suite, votre intermédiaire doit aviser Société Générale Securities Services de la mise au nominatif administré de vos titres. Cette forme de détention permet à Société Générale de vous identifier et d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

### La détention au porteur

---

C'est le mode de détention le plus courant.

L'achat et la gestion courante de vos titres sont ici confiés à l'intermédiaire financier de votre choix.

Votre nom n'est pas enregistré sur les registres de Société Générale.

(1) Pour la détention au nominatif administré, uniquement si vous êtes client de Société Générale.

## ➤ LES AVANTAGES D'UNE INSCRIPTION AU NOMINATIF

Au nominatif, vos titres et votre identité sont nommément inscrits dans le registre des actionnaires Société Générale, ce qui nous permet de développer avec vous une relation personnalisée et privilégiée tout au long de l'année.

Vous recevrez directement et dans les délais les plus brefs des informations sur toutes les opérations financières et l'activité du groupe Société Générale. Vous serez systématiquement convoqué aux Assemblées générales et vos droits de vote seront doublés après deux ans de détention.

Vous pouvez adhérer au Club Société Générale à partir de 50 actions.

### LE NOMINATIF PUR UNE GESTION A MOINDRE FRAIS

- Vos titres sont détenus et gérés par Société Générale Securities Services qui devient votre unique interlocuteur dans la gestion de vos actions SOCIETE GENERALE.
- Vous disposez d'un accès gestionnaire direct :
  - un accès Internet Sharinbox ;
  - un Centre de Relation Client Nomilia.
- Vous recevez un Imprimé Fiscal Unique (IFU) et un relevé de compte titres spécifiques à vos actions Société Générale.
- Vous n'acquitez aucun droit de garde et aucun frais de gestion.

Pour plus d'information

[www.societegenerale.com/actionnaires](http://www.societegenerale.com/actionnaires)

### LE NOMINATIF ADMINISTRE UNE GESTION SOUPLE DE VOS TITRES

- Vos titres sont conservés au sein de votre compte-titres et/ou PEA et votre interlocuteur reste votre intermédiaire financier habituel (votre agence Société Générale, si vous êtes client).
- Vous recevrez un Imprimé Fiscal Unique (IFU) consolidé et un relevé de compte titres consolidé.
- Application des frais pratiqués par votre intermédiaire financier (gratuité des droits de garde et des frais de gestion pour les clients de Société Générale).

Pour plus d'information

[www.societegenerale.com/actionnaires](http://www.societegenerale.com/actionnaires)

## LES CARACTERISTIQUES DETAILLEES DU NOMINATIF

	<i>Nominatif pur</i>	<i>Nominatif administré</i>
<b>Votre teneur de compte</b>	Société Générale Securities Services <i>Inscription au registre des actionnaires Société Générale</i>	Votre intermédiaire financier <sup>(1)</sup>
<b>Informations sur Société Générale</b>	Envoi systématique de tous les documents : <i>Opérations financières, Lettre aux actionnaires, etc.</i>	
<b>Relations actionnaires</b>	Adhésion au Club Société Générale dès 50 actions <sup>(2)</sup> Invitation aux réunions d'actionnaires organisées dans votre région	
<b>Assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires</b>	Envoi automatique de la convocation	
<b>Droit de vote double aux assemblées générales</b>	Si vous détenez vos actions au nominatif depuis plus de 2 ans	
<b>Imprimé Fiscal Unique (IFU)</b>	Adressé(s) par Société Générale Securities Services <i>Un IFU par valeur détenue sous cette forme</i>	Adressé par votre intermédiaire financier <sup>(1)</sup> <i>Un IFU unique pour votre compte titres ou PEA</i>
<b>Traitement des ordres de Bourse</b>	Via le site Internet <b>www.sharinbox.societegenerale.com</b>	Via le site Internet de votre intermédiaire financier <b>A noter : via l'Espace Client si vous êtes client de Société Générale</b>
<b>Paiement des frais</b>	Pas de droit de garde Pas de frais de gestion Frais de courtage préférentiels <sup>(3)</sup>	Selon la tarification en vigueur de votre intermédiaire financier <b>A noter : gratuité des droits de garde et des frais de gestion pour les clients Société Générale</b>
<b>Possibilité d'inscrire vos actions dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions)</b>	Non	Oui
<b>Possibilité de recevoir un relevé de compte consolidé</b>	Non <i>un relevé par valeur détenue au nominatif pur</i>	Oui
<b>Contacts</b>	Société Générale Securities Services <a href="http://www.sharinbox.societegenerale.com">www.sharinbox.societegenerale.com</a> Centre de Relation Client Nomilia +33 (0)2 51 85 67 89, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00	Votre intermédiaire financier <sup>(1)</sup>

(1) Votre agence Société Générale si vous êtes client.

(2) Pour les actions détenues au porteur, le seuil d'adhésion au Club Société Générale est fixé à 100 actions.  
Adhésion sur demande sur le site [www.societegenerale.com/actionnaires](http://www.societegenerale.com/actionnaires) via Mon espace actionnaire.

(3) 0,30% du montant brut de la transaction, avec un minimum de 8€.

## » COMMENT INSCRIRE SES TITRES AU NOMINATIF ?

### Transférer ses titres au nominatif

---

Si vous possédez déjà des titres et que vous souhaitez les convertir au nominatif administré ou les transférer au nominatif pur, vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire financier qui procédera à cette opération.

 Vous trouverez, à la fin du guide, le formulaire de « Conversion au nominatif administré / Transfert au nominatif pur ».

Le délai d'inscription de vos titres au nominatif dépend essentiellement de la rapidité avec laquelle votre intermédiaire financier exécute l'ordre que vous lui avez donné.

L'inscription en compte nominatif pur ne sera définitive qu'à l'issue du transfert effectif de vos titres. Vous recevrez alors de Société Générale Securities Services, un avis d'inscription des titres en compte nominatif pur.

 *L'achat des titres au nominatif administré n'est pas directement possible. Celui-ci passe par un achat des titres au porteur puis une conversion au nominatif administré.*

### Acheter directement des titres au nominatif pur

---

L'ouverture d'un compte nominatif pur est liée à un achat en bourse, que vous réaliserez grâce à un formulaire que vous pourrez vous procurer directement auprès de Société Générale Securities Services :

- **Soit par téléphone** en contactant le **Centre de Relation Client Nomilia** au +33 (0)2 51 85 67 89.
- **Soit par courrier ou par fax :**

*Société Générale Securities Services  
SGSS/SBO/CSS/BOC  
32 rue du champ de tir - CS 30812  
44308 Nantes Cedex 3 - France  
Fax : +33 (0) 2 51 85 53 42*

## VOUS ETES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF PUR SOCIETE GENERALE VOUS ACCOMPAGNE

Société Générale a mandaté Société Générale Securities Services pour assurer la gestion des titres nominatifs purs de ses actionnaires. A ce titre, Société Générale Securities Services assure un suivi personnalisé à chacun des actionnaires inscrits et lui adresse divers documents au cours de l'année.

### L'avis d'inscription en compte

Après chaque opération d'entrée ou de sortie de titres (achat et/ou vente de titres, réinvestissement de titres issus d'un paiement de dividende en actions, conversion au porteur, etc.), vous recevez un avis d'inscription en compte (intitulé « avis d'opération») qui vous indique le détail de l'opération effectuée et le solde de votre compte titres.

Dès la mise en paiement du dividende en espèces, Société Générale Securities Services effectue un virement sur votre compte bancaire sous réserve que vos coordonnées bancaires soient à jour sur Sharinbox. A défaut, une lettre-chèque du montant des dividendes vous sera adressée.

### Le relevé de compte titres Société Générale

Courant janvier, vous recevez un relevé de compte faisant ressortir par catégorie de titres, la quantité détenue au nominatif pur le 31 décembre de l'année écoulée.

Sur demande auprès de Société Générale Securities Services, un relevé de compte vous permettant d'effectuer votre déclaration à l'ISF vous est adressé deuxième quinzaine de mai.

### Le relevé fiscal

Au mois de février, un relevé fiscal (Imprimé Fiscal Unique) vous est également adressé. Cet imprimé vous indique les montants à déclarer aux Services Fiscaux au titre de l'année précédente.

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est de la responsabilité de l'actionnaire de calculer et justifier les prix de revient ainsi que les plus ou moins-values fiscales réalisées au moment de l'éventuelle revente des titres Société Générale conservés au nominatif.**

#### DES SERVICES EN LIGNE

##### EXCLUSIFS, PERFORMANTS ET SECURISES

Société Générale Securities Services met à votre disposition des services en ligne qui vous permettront d'accéder à vos comptes 24h/24 :

- **Sharinbox**, le site Internet accessible à l'adresse [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com)

C'est le moyen le plus rapide et le plus simple pour réaliser vos opérations.

*N'attendez pas! Connectez-vous dès aujourd'hui pour vérifier ou renseigner vos coordonnées personnelles et bancaires. Ces éléments sont indispensables pour le bon traitement et le règlement de vos opérations à venir.*

- **Nomilia**, Centre de Relation Client, disponible au +33 (0)2 51 85 67 89 (Numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel).  
Des téléopérateurs répondent à vos questions de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi sans interruption.

**Ce document est à adresser à votre intermédiaire financier**

**!** Nous vous invitons à conserver l'historique des documents relatifs à la gestion de vos actions avant transfert. Ils vous seront utiles lors de la détermination de la fiscalité appliquée à vos éventuelles transactions à venir.

**IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE**

*\* mentions obligatoires*

Je soussigné(e)\*, .....  
(Nom, prénom)

Adresse Postale\* : .....

Code postal : ..... Ville\* : .....

Pays\* : .....

Titulaire du compte : ..... ouvert dans vos livres.

**DETAILS DE L'INSTRUCTION**

Demande, par la présente :

la conversion au **nominatif administré** de ..... actions  
Nombre d'actions  
de la société ..... (code valeur .....)  
Nom de la valeur ..... Code ISIN de la valeur  
détenues actuellement dans vos livres sous la forme au porteur.

ou

le transfert au **nominatif pur** de ..... actions  
Nombre d'actions  
de la société ..... (code valeur .....)  
Nom de la valeur ..... Code ISIN de la valeur  
détenues actuellement dans vos livres sous la forme au porteur ou au nominatif administré, à Société Générale Securities Services (adhérent Euroclear n°42 en nature de compte 009) à l'adresse suivante :

Société Générale Securities Services  
SGSS/SBO/CSS/BOC  
32 rue du champ de tir – CS 30812  
44308 Nantes Cedex 03  
FRANCE

Date : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Signature :

Les informations délivrées dans la présente communication sont des informations à caractère général portant sur des plans qualifiés au sens du Code de commerce et vous sont fournies par SGSS Segment Corporate à titre indicatif. Les éléments susceptibles d'y être décrits, notamment les principes portant sur la détermination des gains de source française, l'option fiscale, etc., portent sur les seuls plans qualifiés. Les éléments indiqués sont ceux en vigueur au 1er janvier 2015 et sont susceptibles d'évolution en fonction des aménagements de la législation française.

Cette communication est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir et des commentaires ou publications qui l'accompagnent

(Exemple : Flashs d'information réglementaires et fiscaux diffusés par Société Générale à ses clients Corporate).

Ce document ne détaille pas la réglementation spécifique qui peut s'appliquer à votre cas particulier, notamment eu égard aux charges sociales étrangères susceptibles d'être également appliquées à votre / vos opération(s) et ne saurait, en conséquence, constituer, sous aucune circonstance que ce soit, un conseil juridique ou fiscal, un avis ou une recommandation de la part de Société Générale. Si vous n'êtes pas soumis au régime juridique ou fiscal présenté dans ce document, l'information contenue peut ne pas vous être applicable. Aussi, il est fortement recommandé de consulter un conseil professionnel pour toute question fiscale ou réglementaire relative à votre situation.

L'information transmise est sujette à des évolutions réglementaires locales ou internationales, pouvant intervenir à tout moment.

Aussi, Société Générale ne saurait s'engager sur la véracité, l'exactitude et la complétude de l'information délivrée et ne saurait être tenue pour responsable des conséquences liées aux utilisations que vous feriez du contenu de cette information. Société Générale ne peut être tenue pour responsable des pertes, dommages qui pourraient survenir de manière directe ou indirecte du fait du contenu de cette communication ou de l'utilisation qui en serait faite.